

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : Synfluid® mPAO 65 cSt  
 Matériel : 1116560, 1115084, 1115083

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
1-Octene	111-66-0 203-893-7	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119486877-14-0006

**1.3****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19  
 1831 Diegem  
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
 Technical Information: (832) 813-4862  
 Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:**

**Santé:**  
 866.442.9628 (Amérique du Nord)  
 1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)  
 Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090  
 EUROPE : BIG +32.14.584545 (téléphone) ou +32.14583516 (télécopie)  
 Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)  
 Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600  
 Argentine : +(54)-1159839431

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Polyalphaolefin; PAO

Formule moléculaire : Polymer

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]
1-Octene Homopolymer, Hydrogenated	70693-43-5		100

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). :

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- Point d'éclair : 270 °C (270 °C)  
Méthode: ASTM D-92

**5.1****Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3****Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de : Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

l'environnement

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

- Protection respiratoire : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Porter un système respiratoire homologué par NIOSH pour assurer une protection lors de la manipulation de ce produit si une exposition à des concentrations néfastes en suspension dans l'air risque de se produire, comme par exemple: Appareil respiratoire purificateur d'air pour les vapeurs organiques, les poussières et les brouillards. Utiliser un respirateur à adduction d'air et à pression positive s'il y a un risque de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtements légers de protection.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : Huile  
 État physique : Liquide  
 Couleur : clair, léger

**Données de sécurité**

- Point d'éclair : 270 °C (270 °C)  
 Méthode: ASTM D-92
- Température d'inflammation : 310 °C (310 °C)
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Formule moléculaire	: Polymer
Poids moléculaire	: Varie
pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: -47 °C (-47 °C)
Point/intervalle d'ébullition	: > 250 °C (> 250 °C)
Densité	: 0,84 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Viscosité, cinématique	: 65 cSt à 100 °C (100 °C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**Réactivité** : Stable à température et pression ambiantes normales.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Donnée non disponible.

**10.5**

**Matières à éviter** : Donnée non disponible.

**Décomposition thermique** : Donnée non disponible

**10.6**

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Synfluid® mPAO 65 cSt****Toxicité aiguë par voie orale**

: DL50: > 5.000 mg/kg  
Espèce: Rat  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Toxicité aiguë par inhalation**

: CL50: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: Rat  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Toxicité aiguë par voie cutanée**

: DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Lapin  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Irritation de la peau**

: Pas d'irritation de la peau

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Irritation des yeux**

: Pas d'irritation des yeux

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Sensibilisation**

: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Synfluid® mPAO 65 cSt****Information supplémentaire**

: Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques****Toxicité pour les poissons**

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.  
L'information fournie est basée sur les données de

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

substances similaires.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour les algues** : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2****Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

**12.4****Mobilité dans le sol**

Mobilité : Donnée non disponible

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.



**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vmc (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES**

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

**MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**  
 TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX  
 DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
**Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 1 pollue faiblement l'eau

**15.2**

**Évaluation de la sécurité chimique**

**Composants** : oct-1-ène Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 203-893-7

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
 Non applicable

**État actuel de notification**

Europe REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).  
 Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
 États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives  
 Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS  
 Australie AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
 Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
 Japon ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
 Corée KECI : Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

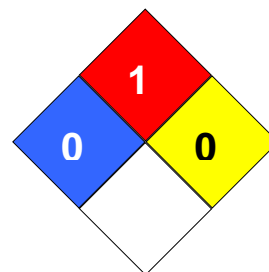
Date de révision 2019-11-04

à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.

Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Ce produit contient une ou plusieurs substances qui ont fait d'objet d'une notification en vertu des lois de notification des nouvelles substances. Cependant, seuls CPChem et d'autres auteurs de notifications indépendants sont agréés en tant qu'importateurs officiels.
Taiwan TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 0  
Risque d'incendie: 1  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de

## Synfluid® mPAO 65 cSt

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04

			toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %		

**Synfluid® mPAO 65 cSt**

Version 2.2

Date de révision 2019-11-04